



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/45/251/Add.2 15 octobre 1990 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Additif

A sa 30e séance plénière, le 15 octobre 1990, l'Assemblée générale a décidé, sur la proposition du Secrétaire général (A/45/235), d'inscrire le point suivant à l'ordre du jour de sa quarante-cinquième session :

155. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destuction massive : rapport de la Conférence du désarmement

90-26241 9440M (F)